



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

118 N° 3 1996

La Conférence de Beijing: pour quel
développement, pour quelle égalité? (4-15
septembre 1995)

Lucienne SALLÉ

p. 321 - 339

[https://www.nrt.be/fr/articles/la-conference-de-beijing-pour-quel-developpement-pour-
quelle-egalite-4-15-septembre-1995-389](https://www.nrt.be/fr/articles/la-conference-de-beijing-pour-quel-developpement-pour-quelle-egalite-4-15-septembre-1995-389)

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La Conférence de Beijing: pour quel développement, pour quelle égalité? (4-15 septembre 1995)

Pour bien présenter la Conférence des Nations Unies pour les femmes, il faudrait toutes les voix d'un chœur symphonique. D'une part en effet, les différences concernant les femmes dans le monde restent considérables, selon les cultures, les origines sociales, l'âge, etc.; d'autre part, le texte final de la Conférence, le *Programme d'action*, ne peut être analysé avec une seule approche: il faut le regard de juristes, d'économistes, de politiciens, de sociologues, d'anthropologues, d'historiens, et aussi de philosophes, de moralistes et de théologiens.

Ce *Programme d'action* a fait l'objet d'un consensus final, mais avec de nombreuses réserves de 43 délégations. Un tel résultat exprime bien les grandes difficultés à traiter par consensus de questions qui touchent la personne humaine dans ce qu'elle a de plus intime: son être et sa relation à autrui.

Participant pleinement aux négociations, la Délégation du Saint-Siège est entrée dans l'ensemble des débats et a toujours souligné que la diversité des approches, comme celle des enjeux, s'unifie autour non pas d'une idéologie, mais d'une réalité bien concrète qui est la personne humaine, et dans ce cas la femme dans sa dignité de personne.

Peu de femmes liront les documents de la Conférence. Les spécialistes des Nations Unies, ainsi que les personnes travaillant dans le développement et l'aide humanitaire vont s'y référer dans leur travail. Pour les autres, qui ne les auront peut-être jamais en main, il importe surtout de comprendre les principaux enjeux de la Conférence de Beijing et de poursuivre avec urgence par l'éducation des filles et des garçons, des hommes et des femmes, les objectifs de développement qui respectent la dignité de la personne humaine.

I. - Un document complexe

D'une Conférence à l'autre, celle de Beijing devait faire le bilan des dix années écoulées depuis celle de Nairobi, celle-là même qui se tenait dix ans après l'Année Internationale des Femmes, célébrée à Mexico, et cinq ans après Copenhague. Vingt ans, c'est une génération. Quelques-unes des féministes présentes à Beijing avaient fait tout le parcours depuis le début. Par contre, bien des délégués officiels étaient tout juste arrivés de nouvelles élections dans leur pays.

Une Conférence des Nations Unies, quel qu'en soit le thème, est très marquée par l'environnement politique du moment. Même si de nombreux conflits armés sont en cours, on peut dire que celle de Beijing s'est tenue dans un calme politique relatif. Notons aussi que sa préparation a été intense: soit dans ses cinq Conférences régionales, soit dans la Pré-Conférence ou les diverses rencontres qui se sont tenues à New York.

Tous ces facteurs font que l'on peut dire que le *Programme d'action* est certainement, à ce niveau international, le document concernant les femmes le plus «travaillé», le plus complet, même s'il n'est pas toujours le plus clair, ni le plus novateur pour des questions essentielles relatives à la vie concrète des femmes.

Le *Programme* reprend les grandes lignes des textes précédents. Il y a 20 ans, on se souciait surtout d'obtenir une bonne représentation des femmes dans les diverses instances sociales, économiques et politiques. On commençait à faire des statistiques et on établissait les règles de parité. Sur cette base, qui n'est pas inutile, les Nations Unies ont suscité la rédaction d'une Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les nombreux efforts, venus essentiellement des femmes, pour que soit reconnue et respectée leur place dans la société, à part égale avec celle des hommes, ont porté des fruits. La question est désormais prise au sérieux d'une manière ou d'une autre par tous les pays soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons culturelles.

Dès les premières lignes du *Programme*, se trouve le mot qui a enthousiasmé des milliers de femmes venues à Beijing et qui reste le mot de ralliement: *Women's Empowerment*. La traduction officielle parle d'«émancipation des femmes» ou aussi, selon le contexte, d'«autonomisation» ou de «démarginalisation». Mais il y a plus que cela dans le mot *empowerment*, il y a en particulier le sens de l'accès au pouvoir. Ainsi, d'entrée de jeu, la femme est placée au centre, pour elle-même. C'est l'émancipation des

femmes qui est le but; le «partage des pouvoirs et des responsabilités entre hommes et femmes» en est un moyen.

La qualité de la présence des femmes, et pas seulement leur présence quantitative, est discutée parce qu'elle est reconnue comme nécessaire. Face à la paix, au développement, à la pauvreté croissante, on reconnaît la participation des femmes comme un apport indispensable. Mais surtout, les femmes elles-mêmes sont protagonistes de leurs propres rôles, de leur propre place dans la société, de leur interprétation personnelle des traditions et de leurs cultures. Beijing a été un événement des femmes.

L'accent est mis sur l'accès des femmes à tous les biens: éducation, travail, santé, etc. Dans le contexte mondial actuel, on se rend compte qu'il aurait fallu dire que les difficultés à y accéder étaient les mêmes pour les hommes que pour les femmes: plusieurs paragraphes laissent entrevoir cette ambiguïté.

Enfin, à plusieurs occasions, il est mentionné que, pour assurer l'équilibre et l'égalité, il faut que l'action des femmes soit accompagnée de la prise de conscience des hommes: «Un nouveau partenariat fondé sur l'égalité des femmes et des hommes est indispensable si l'on veut parvenir à un développement durable axé sur l'humain. Un engagement durable et à long terme est essentiel pour que les femmes et les hommes puissent relever ensemble les défis du XXI^e siècle, pour eux-mêmes, pour leurs enfants et pour la société dans laquelle ils vivent» (par. 1).

II. - Questions abordées

De nombreux aspects des travaux n'ont pas attiré l'attention des médias. Et pourtant, ils concernent bien les femmes et le développement. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre connaissance de l'ensemble des points abordés à la Conférence. Ils se trouvent d'une part dans la *Déclaration de Beijing* et d'autre part dans le *Programme d'action*. De ce dernier, qui comprend six chapitres, il est utile de connaître la liste des *objectifs stratégiques* qui font l'objet des différentes sections du chapitre IV:

- le fardeau de la pauvreté, qui pèse de plus en plus sur les femmes;
- l'inégalité de l'accès à l'éducation et à la formation et les disparités et insuffisances dans ce domaine;
- l'inégalité d'accès aux soins de santé et aux services sanitaires **et les disparités et insuffisances dans ce secteur;**

– **la violence contre les femmes;**

- les effets des conflits armés et autres types de conflits sur les femmes, notamment sur celles qui vivent sous l'occupation étrangère;
- l'inégalité au niveau des structures politiques et économiques, de toutes les formes d'activité de production et de l'accès aux ressources;
- l'inégalité entre hommes et femmes dans le partage du pouvoir et la prise de décisions à tous les niveaux;
- l'insuffisance des mécanismes chargés, à tous les niveaux, de favoriser la promotion de la femme;
- le non-respect des droits fondamentaux des femmes et les insuffisances en matière de promotion et de protection de ces droits;
- les stéréotypes appliqués aux femmes et l'inégalité de l'accès et de la participation des femmes à tous les systèmes de communication, en particulier aux médias;
- les disparités entre les hommes et les femmes en matière de gestion des ressources naturelles et de préservation de l'environnement;
- la persistance de la discrimination et des atteintes aux droits fondamentaux exercées contre les petites filles.

Face à un tel *Programme*, il est normal que de nombreuses femmes de tous les pays se soient mobilisées, soit au sein des structures gouvernementales, soit par l'action des Organisations non gouvernementales. Elles ont cherché à formuler des propositions de changements qui puissent être adoptées par tous les participants. La plupart de ces propositions, même les plus terre à terre et concrètes, se basent sur une anthropologie, des idéologies, des cultures qui n'ont pas eu le temps d'être analysées suffisamment mais qui sous-tendent sans cesse le travail.

III. - Un consensus et beaucoup de questions

Pour arriver à un accord sur un document dans une Conférence comme celle de Beijing, les Nations Unies utilisent le système du *consensus*. Pour y arriver, il faut négocier les propositions aussi longtemps que nécessaire. Les pays qui ne sont pas d'accord avec tel ou tel point peuvent exprimer des *réserves* ou faire des déclarations qui sont notées dans le rapport final de la Conférence.

Cette fois, la liste des réserves, faites par 43 délégations, a été particulièrement longue et a visiblement irrité les organisateurs

de la Conférence. Pourtant, la convergence et la cohérence de ces déclarations montrent justement les points les plus sensibles du *Programme*, et établissent d'une certaine manière des limites à l'autorité d'une telle assemblée pour traiter des droits individuels et collectifs, et de tout ce qui touche aux valeurs morales et religieuses.

Ces réserves, sur lesquelles nous reviendrons, ne doivent pas cacher ce que Madame Mary Ann Glendon, chef de la Délégation du Saint-Siège, dans sa déclaration finale, appelle «le coeur de ces documents». Il réside, spécifie-t-elle, «dans les chapitres consacrés aux besoins des femmes pauvres, aux stratégies de développement, à l'alphabétisation et à l'éducation, à la suppression de la violence à l'égard des femmes, à la culture de la paix ainsi qu'à l'accès au marché du travail, à la propriété, au capital et à la technologie». Et, ajoute-t-elle, «ma délégation est heureuse de constater qu'il y a sur ces points une grande proximité avec les enseignements sociaux du catholicisme».

IV. - Des résultats mitigés

Comme nous pourrions le voir à travers diverses décisions, le *Programme* a intégré le travail considérable réalisé par de nombreuses personnes à travers les institutions nationales, régionales et internationales ainsi que les Organisations non gouvernementales, et parmi elles, certaines Organisations internationales catholiques. Apparaissent ainsi une attention précise et concrète à la femme, dans la réalité de son existence, et un souci de mettre en valeur les capacités des femmes à susciter des changements et à créer des réponses aux problèmes actuels. Le Saint-Siège pour sa part a beaucoup promu cette dimension de la personne «en situation», s'appuyant sur la conviction de la dignité de chacun et du «génie» particulier de chaque femme.

De plus, comme nous l'avons déjà signalé, la capacité des femmes, l'*empowerment*, était une ligne de fond de la Conférence. Cette orientation a permis, d'une part, une grande attention à l'action et à la participation des femmes pour le développement et la paix; mais, d'autre part, elle s'est très souvent exprimée en propositions idéologiques de type féministe libéral. Certaines personnes de bonne volonté n'ont pas prêté assez d'attention à cette dimension idéologique s'exprimant sous couvert d'un vocabulaire difficile, nouveau et diversement interprétable.

1. *Le financement des projets*

On dit que l'argent est le nerf de la guerre. À Beijing, la question des ressources financières a fait l'objet de négociations jusqu'aux derniers jours. Les pays en voie de développement auraient souhaité un engagement chiffré et significatif des instances internationales pour financer les programmes en faveur des femmes. Il était même demandé une augmentation sensible des ressources des deux instances des Nations Unies chargées de la mise en oeuvre des projets en faveur des femmes, à savoir l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) et l'INSTRAW (Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme). Le résultat final apparaît au paragraphe 360 du *Programme*, écrit dans un style on ne peut plus «diplomatique»: «la communauté internationale devrait fournir à ces organismes les ressources dont ils ont besoin en quantités suffisantes et veiller à ce que ce financement demeure adéquat»!

De même, dans la section B, sur l'éducation, toutes les nuances ont été maintenues pour ne faire que suggérer une augmentation des finances en vue de la formation des petites filles: les expressions «quand nécessaire» et «envisager d'augmenter» ont fait l'objet de négociations et ont été maintenues.

C'est pourquoi, dénonçant ce refus, le Chef de la Délégation du Saint-Siège a signalé dans sa déclaration finale: «Nous devons certainement faire plus pour les petites filles des nations pauvres que de prononcer de belles paroles sur la nécessité de leur garantir l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux services sociaux, en évitant soigneusement de nous engager concrètement à prévoir des ressources nouvelles ou supplémentaires à cette fin.»

2. *La pauvreté*

Concernant la pauvreté, les analyses sont plutôt alarmantes: selon les Nations Unies, sur 1,3 milliard d'êtres humains vivant dans la pauvreté absolue, 70% sont des femmes. Au cours des dix dernières années, le nombre de femmes vivant dans la pauvreté a augmenté plus rapidement que celui des hommes, en particulier dans les pays en développement. La grande majorité des problèmes que subissent les femmes restent liés à la précarité économique qu'elles subissent, alors qu'elles ont souvent à faire vivre leurs familles.

Les discussions, les échanges et les textes ont, jusqu'à un certain point, répercuté la préoccupation de sortir de cette spirale de la

progression de la pauvreté. Il ne faut pas oublier que la Conférence de Beijing se tenait quelques mois après le Sommet social de Copenhague. Voici quelques expressions de cette orientation: «Il est essentiel de libérer le potentiel productif des femmes si l'on veut briser le cycle de la pauvreté et faire en sorte que les femmes puissent bénéficier pleinement du développement et des fruits de leur propre travail» (par. 55).

L'insistance sur la capacité des femmes elles-mêmes à sortir de la pauvreté s'est traduite par des propositions concrètes: accès des femmes au crédit, à l'héritage, à l'éducation, à la santé, etc. Ces propositions, qui peuvent paraître simples et évidentes à certains, ne le sont pas pour des milliers de femmes. Les discussions à Beijing ont montré que l'on touchait là des points très sensibles.

L'accès spécifique des femmes à l'épargne et aux organismes de crédit a déjà une certaine histoire. On connaît l'importance des «tontines» dans de nombreux pays africains; et la «Grameen», la banque du Bangladesh qui ne prête qu'aux pauvres, et en majorité à des femmes, a fait des émules dans divers pays comme la Malaisie, les Philippines ou le Burkina Faso. Le *Programme* demande d'«assurer, quand cela est possible, que les femmes participent à la direction et au capital des institutions qui fournissent les services financiers et de crédit» (par. 63 d).

La question de l'héritage a été un des points pour lequel les femmes se sont le plus engagées dans la discussion. Dans la version du texte de mars 1995, celle de la *PréCom* (ou Pré-Conférence) de New York, tout un paragraphe, le 47bis, était resté entre crochets, c'est-à-dire non accepté par tous. L'intitulé en était: «Les Organisations non gouvernementales nationales et internationales et les groupes féminins devraient faire en sorte que...», et le f) de ce paragraphe demandait que «le droit fondamental qu'ont les femmes d'accéder à la terre, à la propriété et au crédit et d'en avoir la maîtrise, dans des conditions d'égalité, soit respecté quels que soient le droit coutumier, les traditions et les pratiques en matière de succession et de mariage». À la veille de la clôture de la Conférence, les crochets étaient encore présents autour du dernier membre de la phrase: [quels que soient...]. Dans le texte final, il a été exclu; le paragraphe est maintenant le 60 f).

Beaucoup auraient voulu que l'on parle clairement d'un accès à une égale succession et non d'un accès égal à la succession. Mais dans les traditions musulmanes, l'homme a droit à un héritage deux fois plus important que celui de la femme, compte tenu qu'il a en principe la charge des personnes féminines de la famille.

Dans d'autres pays, la femme n'a pas droit à hériter de la terre. Parmi les réserves émises par l'Iran, celle concernant les droits de succession est très claire, soulignant l'insistance mise par ce pays et d'autres pays islamiques, tout au long de la Conférence, sur l'équité plutôt que l'égalité: «En ce qui concerne la question de la succession, la République islamique d'Iran interprète les références à ce sujet insérées dans le *Programme d'action*, selon les principes du système économique de l'Islam. Le concept d'égalité, dans notre interprétation prend en compte le fait que, quoique les femmes soient égales aux hommes dans leurs droits humains et leur dignité, leurs rôles et leurs responsabilités différents soulignent la nécessité d'un système de droits équitable, où soient pris en compte les priorités et les besoins des femmes dans leurs nombreux rôles.»

On voit bien à nouveau la complexité des questions posées et l'enchevêtrement des aspects économiques, sociologiques, culturels, politiques, etc.

3. Le travail non rémunéré

Dans le même ordre de complexité, concernant la capacité des femmes à sortir de la pauvreté, on peut s'arrêter sur la question du travail non rémunéré. Il est relevé au par. 49 que «les femmes participent à la vie économique et à la lutte contre la pauvreté par leurs activités rémunérées aussi bien que non rémunérées au foyer, au sein de la collectivité et sur le marché du travail.»

Même si ce dernier point n'est que mentionné et n'a pas fait l'objet de discussions, il est significatif. Dans la lutte des féministes pour une parité statistique de moitié-moitié (50/50) avec les hommes dans tous les domaines publics ou privés, on en vient facilement à oublier ce qui n'est pas quantifiable dans la vie d'une personne et à ne considérer la femme que dans le cadre du marché. L'article 10 de la *Charte des Droits de la Famille*, publiée en 1983 par le Saint-Siège, affirme: «a) La rémunération du travail doit être suffisante pour fonder et faire vivre dignement une famille, soit par un salaire adapté, dit familial, soit par d'autres mesures sociales telles que les allocations familiales ou la rémunération du travail d'un des parents au foyer; elle doit être telle que la mère de famille ne soit pas obligée de travailler hors du foyer, au détriment de la vie familiale, en particulier de l'éducation des enfants. b) Le travail de la mère au foyer doit être reconnu et respecté en raison de sa valeur pour la famille et pour la société¹.»

1. Dans *Doc cath.* 80 (1983) 1156.

Lors de sa Déclaration à la Conférence, Madame Mary Ann Glendon a réexprimé ce souci de garantir aux femmes qui n'ont pas un travail rémunéré, des mesures de sécurité économiques et sociales: «À cette Conférence, le Saint-Siège insiste, comme il le fit aussi à l'occasion du Sommet mondial sur le développement social, sur le fait qu'il est important de trouver de nouvelles voies qui permettraient de reconnaître la valeur économique et sociale du travail non rémunéré des femmes, dans la famille, dans la production et la conservation de l'alimentation, et dans la grande diversité des travaux sociaux pour la communauté.»

À Beijing, rien de tout cela n'a pu être étudié pour la bonne raison que, comme nous le préciserons ultérieurement, toute la question de la mère au foyer et plus encore de la femme comme mère n'a pu être abordée. C'est pourtant une question qui touche particulièrement la vie concrète des femmes.

4. *L'éducation*

Que les femmes soient protagonistes est une ligne de force qui se retrouve aussi dans la section concernant l'éducation. C'est la partie la moins discutée, la moins négociée, et c'est peut-être celle où l'on trouve le plus grand nombre d'expériences vécues et de propositions intéressantes. Il est vrai que, très tôt au cours des travaux préparatoires, tout ce qui concerne la sexualité et l'éducation sexuelle a été retiré de cette section pour former une nouvelle section «santé», déplaçant ainsi les thèmes les plus conflictuels.

La nécessité d'investir dans l'éducation et la formation des filles et des femmes est facile à admettre. Malgré les progrès réalisés, on est encore loin du compte, puisque plus des deux tiers des 960 millions d'analphabètes adultes dans le monde sont des femmes. Juste avant la Conférence de Beijing, Jean-Paul II, s'adressant à la Délégation du Saint-Siège et lui donnant sa lettre de mission, signalait qu'«il est décourageant de constater que, dans le monde actuel, le simple fait d'être une femme, plutôt qu'un homme, peut réduire les probabilités de naître ou de survivre... et augmenter les probabilités de demeurer analphabète et de n'avoir qu'un accès limité, sinon inexistant, à l'enseignement primaire².»

L'alphabétisation des femmes reste donc une priorité. Tous s'accordent pour reconnaître au moins qu'investir dans l'éducation et la formation des filles et des femmes est un des moyens de parvenir à un développement durable et à une croissance écono-

mique soutenue. On a vu pourtant que les États ne se sont pas mobilisés unanimement pour investir davantage dans ce domaine.

Si les dates fixées pour l'éradication de l'analphabétisme féminin restent très hypothétiques («Assurer, d'ici l'an 2000, l'accès de tous à l'enseignement de base et permettre à 80% au moins des enfants d'âge scolaire d'achever leurs études primaires...», par. 80 b), il a été judicieusement demandé de «promouvoir, en même temps que l'alphabétisation, l'acquisition de compétences pratiques et de connaissances scientifiques et technologiques» et de «chercher à élargir la définition de l'alphabétisation, compte tenu des objectifs et des critères actuels».

Signalons au passage que le paragraphe 70 mentionne que «les écoles privées ont également joué un rôle complémentaire important dans l'amélioration de l'accès à l'enseignement à tous les niveaux».

Il est relevé aussi que «les médias sont l'un des outils d'éducation les plus efficaces». Et la section du chapitre IV concernant les communications demande d'«accroître la participation des femmes et de leur permettre de s'exprimer et d'accéder à la prise des décisions dans le cadre des médias et des nouvelles techniques de communication».

C'est dans cette section moins conflictuelle que l'on trouve des propositions plus globales concernant la relation garçons-filles, les valeurs morales et spirituelles, comme ce paragraphe 72, resté longtemps entre crochets, et qui, remanié, a finalement été accepté. Ce paragraphe est un bon exemple pour montrer comment les remaniements, spécialement ceux faits à Beijing, dans une certaine hâte, changent le sens initial, et apportent parfois une grande confusion de sens.

Le texte original entre crochets disait: «La création d'un environnement éducatif et social sain, propice à l'épanouissement chez tout un chacun — hommes et femmes, garçons et filles — des valeurs morales et spirituelles, serait un moyen extrêmement efficace d'éliminer les causes de la discrimination à l'égard des femmes et les inégalités entre les sexes.»

Le texte modifié se présente comme suit: «La création d'un environnement éducatif et social, au sein duquel hommes et femmes, filles et garçons, sont traités également et encouragés à atteindre leurs pleines potentialités, dans le respect de leur liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance, et où les ressources éducatives promeuvent une image non stéréotypée des hommes et des femmes, serait un moyen efficace d'éliminer les causes de la discrimination à l'égard des femmes et l'inégalité entre hommes et femmes.»

5. La promotion féminine

Il n'est pas difficile de comprendre que la «question féminine» est liée à l'une des préoccupations les plus fortes, pour ne pas dire les plus dramatiques, de nos sociétés occidentales, à savoir la croissance de la population en relation avec la mondialisation des relations humaines. Au niveau d'instances comme celle des Nations Unies, l'enjeu de la «promotion féminine» dépasse tout à fait le simple souci du bien-être de la femme, de chaque femme. À qui pense qu'il faut à tout prix diminuer la population mondiale, il revient de trouver des moyens pour que les femmes n'aient pas d'enfants. À ce niveau-là, les femmes se retrouvent beaucoup moins protagonistes qu'elles pensent l'être. Elles sont même très souvent victimes, sans le savoir, de politiques qui déterminent leur vie sans elles.

La section «santé» du chapitre IV du *Programme d'action* illustre bien ce moment où les femmes se trouvent être l'objet de macropolitiques. Nous avons déjà compris qu'il en est ainsi au niveau de l'économie. Or dans cette section «santé», où il s'agit de fait de la sexualité et donc des capacités dites «reproductives» de la femme, c'est encore plus préoccupant. Soulignons en passant que la terminologie employée dans cette section, qui touche de près la vie intime des femmes et des couples, est loin d'être romantique.

Il a été possible d'introduire, non sans difficultés, des termes qui invitent à respecter la décision libre de la femme en matière de sexualité. Elle doit avoir le droit «d'exercer un contrôle sur les questions relatives à sa sexualité, y compris celles concernant son hygiène sexuelle et sa santé en matière de reproduction hors de toute coercition, discrimination ou violence» (par. 96). Cette même idée est reprise dans le paragraphe 106 g): «S'assurer que tous les services de santé fournis aux femmes, et le personnel de santé respectent les droits de l'homme, les normes professionnelles et éthiques et les différences entre les sexes, en ce qui concerne la prestation de services de santé visant à garantir que les femmes donnent leur consentement volontaire et en toute connaissance de cause.» Le Saint-Siège a participé activement à l'introduction de ces notions.

Il n'en reste pas moins que tout ce qui concerne la vie sexuelle de la femme et du couple se trouve inséré, de fait, dans le chapitre «santé», et que ce chapitre a pris des proportions de plus en plus grandes tout au long des travaux. Si, comme le demandent le Saint-Siège et d'autres délégations dans leurs réserves, le «droit des femmes à contrôler leur fertilité» ne peut être interprété

qu'«en référence à la pratique responsable de la sexualité dans le cadre du mariage», ne serait-il pas préférable de traiter cette question dans le chapitre de l'éducation plutôt que dans celui de la santé?

Traiter ainsi de la fertilité et de la procréation démontre deux évolutions dont il faut prendre conscience. La première concerne la femme en tant qu'individu dans les sociétés riches: l'habitude est malheureusement prise d'une médicalisation excessive liée à l'utilisation des moyens contraceptifs mécaniques et chimiques et à la stérilisation. Dans ce cadre, la femme est le plus souvent passive, se donnant rarement la peine de comprendre exactement les conséquences, pour son corps et pour elle-même, des décisions des médecins. L'autre aspect concerne davantage les femmes des pays en développement, que l'on pense devoir aider à avoir moins d'enfants par des moyens médicalisés et qui reçoivent des traitements médicaux dont elles ne peuvent contrôler ni les conséquences immédiates, ni les suites pour leur corps et pour elles-mêmes.

On peut assurément lier ces questions à celles des violences faites sur les femmes. Les plus criantes, évidentes, ont été dénoncées: avortement forcé, stérilisation forcée, prostitution forcée, viols... (la section L du chapitre IV, qui traite des violences, est assez complète), mais il y a les autres, plus subtiles et vis-à-vis desquelles nos sociétés sont peu à peu insensibilisées par la vitesse avec laquelle se présentent les possibilités modernes d'intervenir sur le corps, la fécondité, la procréation.

V. - Questions ouvertes

On peut en effet se demander, après tant d'efforts et de brouhaha, ce que devient la femme en elle-même et pour elle-même. Dans quelle direction a-t-on fait progresser le concept d'égalité? une égalité compatible ou non avec la différence? et si oui, quelle différence? ou bien une égalité qui exclue toute identité féminine?

1. *La femme dans sa dignité de personne*

Pour répondre à ces questions, étudions tout d'abord le sort qui a été fait au mot «dignité» au cours des travaux, jusqu'à la version finale du *Programme*. Quatre paragraphes significatifs nous permettent de juger de cette évolution:

(a) *Texte provisoire*: «Si l'on veut que les femmes de demain soient, dans les conditions d'égalité, des partenaires des hommes

dans la transformation de la société et dans le développement, c'est maintenant qu'il faut donner aux fillettes la dignité humaine et les possibilités qui leur reviennent de droit» (n. 41 du document E/CN.6/1995/L.17/add.1, 3 avril 1995).

Texte final: «Si l'on veut que les femmes accèdent à l'égalité avec les hommes dans tous les aspects de la vie et du développement, c'est dès cet âge qu'il faut reconnaître la dignité humaine et la valeur de la fillette et lui assurer la jouissance intégrale de ses droits...» (par. 39).

(b) *Texte provisoire:* «L'engagement des médias à promouvoir les valeurs et la dignité humaines fait gravement défaut» (n. 35 du document E/CN.6/1995/L.17/Add.1, 3 avril 1995).

Texte final: «Les médias ont la possibilité de jouer un grand rôle dans la promotion de la femme et la lutte pour l'égalité entre les sexes, en donnant des femmes et des hommes une image débarrassée de stéréotypes, diversifiée et équilibrée, et en respectant la dignité et la valeur de la personne humaine» (par. 33).

(c) *Texte inchangé:* «Pour relever le défi que constitue l'élimination de toute violence à l'égard des femmes au sein de la famille, de la communauté et de l'État, il est nécessaire, et possible, de mettre au point une approche globale et multidisciplinaire. Le principe de l'égalité et du partenariat entre hommes et femmes et le respect de la dignité humaine doivent prévaloir dans tous les aspects de la vie en société. Il faudrait que les systèmes éducatifs favorisent le respect de soi, ainsi que le respect mutuel et l'esprit de coopération entre les femmes et les hommes» (par. 119).

La référence à la dignité a été retirée dans un paragraphe particulièrement significatif introduisant, au début du chapitre III, une vision plus globale des buts du document:

(d) *Texte provisoire:* «La promotion de la femme, [le respect effectif de sa dignité intrinsèque] et la réalisation de l'égalité [fondamentale] sont [une question relevant des droits de l'homme et une condition de la] [supprimer: simplement une question de] justice sociale et ne doivent pas non plus être considérées comme une question intéressant exclusivement les femmes» (n. 34 du document E/CN.6/1995/L.17/add.2).

Texte final: «La promotion de la femme, et la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes sont une question relevant des droits de l'homme et une condition de la justice sociale et ne doivent pas non plus être considérées comme une question intéressant exclusivement les femmes» (par. 41).

On peut donc constater que, si le concept de dignité n'est pas totalement absent, il a tout de même été relégué derrière ceux d'égalité et de promotion. De fait, les féministes ont été très attentives sur ce point. Leur refus de partir du point de vue de la

dignité de la femme semble lié au but à poursuivre: la prise de pouvoir des femmes, l'*empowerment*, comme nous l'avons déjà signalé. Dans ce contexte, toute recherche d'une identité féminine liée à la dignité intrinsèque de la femme en tant que telle peut apparaître une limite imposée à sa libération, un retour en arrière.

Essayons d'approfondir ce point en retournant au *Programme* et aux notions d'égalité, de diversité et de *gender*.

2. Égalité et diversité

Le contexte du *Programme d'action* est celui du développement économique. Dans cette perspective soutenue particulièrement par les représentants des pays anglo-saxons, les relations interpersonnelles sont volontaires et contractuelles, compétitives. La gratuité est d'un autre domaine. De fait, le premier paragraphe du *Programme* spécifie que l'émancipation des femmes repose sur le principe du «partage des pouvoirs et des responsabilités entre hommes et femmes dans les foyers, sur les lieux de travail et, plus largement, au sein des communautés nationale et internationale».

Donc, partage des pouvoirs et des responsabilités; mais sur quelle base? Le paragraphe 27, qui parle de l'évolution des rapports entre hommes et femmes, est éclairant: «Dans bien des pays, les différences entre les réalisations et les activités des femmes et des hommes sont encore reconnues comme étant les conséquences d'un fait biologique immuable plutôt que celles d'un rôle socialement construit.» La question ontologique, de l'être homme ou femme, est donc bien introduite et elle est présente tout au long du document à travers le terme *gender*.

Le terme *gender* apparaît plus de 150 fois dans le texte et sa traduction pose bien des questions. Considérons, par exemple, les deux paragraphes où le terme est employé seul:

– par. 31 en anglais: «Many women face particular barriers because of various diverse factors in addition to their gender»; en français: «De nombreuses femmes se heurtent à des obstacles particuliers en raison de facteurs divers qui viennent s'ajouter à la condition féminine.»

– par. 207a en anglais: «Ensure the regular production of a statistical publication on gender»; en français: «Assurer la publication régulière d'un bulletin statistique contenant les données ventilées par sexe.»

Les autres traductions ne sont guère plus homogènes:

– *gender-approach* = «une perspective non sexiste» (par. 353);
 – *gender-balance* = «autant de femmes que d'hommes» (par. 239 d);

- *gender-based stereotyping* = «stéréotypes sexistes» (par. 235);
- *gender-based* = «distinction fondée sur le sexe» (par. 200);
- *gender-equality* = «égalité entre les sexes» (par. 57);
- *eliminate the gender gap* = «éliminer les disparités entre les hommes et les femmes» (par. 81 c);
- *negative gender-implications* = «toutes partialités au détriment des femmes» (par. 163);
- *gender perspective* = «spécificité de chaque sexe».

Il n'est pas possible ici de refaire toute l'histoire de la bataille autour de *gender*. Il y a bien eu bataille, mais elle a eu lieu à la Conférence préparatoire, à New York, et tout particulièrement dans les couloirs. Ceux qui s'en tiennent au seul texte du *Programme*, surtout dans ses traductions, ont du mal à comprendre pourquoi une telle assemblée internationale comme celle présente à New York à la *PréCom*, a pu exploser autour du terme *gender*, s'il signifie «hommes et femmes» ou «sexe». Et pourtant, il a fallu beaucoup de courage à celles qui ont publiquement demandé, l'avant-dernier jour de la fin des travaux de la *PréCom*, une définition et une traduction claires de *gender* dans le *Programme*. Car beaucoup savaient que Bella Abzug, chef de file de WEDO, l'organisation féministe la plus puissante auprès des Nations Unies, avait donné sa définition: «Il signifie désormais que le rôle des femmes et des hommes, ainsi que leur statut social, sont construits et peuvent changer.» Cela aurait déjà suffi à se poser des questions. Mais le hasard a voulu que plusieurs délégations, dont celle du Saint-Siège, découvrent que les élèves d'une Université de New York devaient apprendre qu'il existe cinq *gender*, à savoir masculin, féminin, lesbienne, homosexuel et ambisexual.

L'idéologie de *gender* suppose que c'est l'inégalité — et donc la différence — entre hommes et femmes qui empêche la femme de se réaliser comme individu; que ces inégalités et différences ne sont pas naturelles ni biologiques, mais sont le résultat des rôles masculins ou féminins fabriqués socialement et qui peuvent donc être modifiés. La féminité, l'hétérosexualité et la maternité ne sont pas des états naturels; ils sont des rôles fabriqués et ne sont donc pas définitifs ni déterminants. En conséquence, les femmes doivent être libres de choisir leur mode de vie et donc leur «orientation sexuelle».

À l'arrivée à Beijing, après les réunions du Groupe informel, il y avait un consensus affirmant que ce terme devait être utilisé et compris dans son usage ordinaire, généralement accepté dans les précédentes Conférences de l'ONU; qu'il n'y avait aucune indication prouvant qu'il existe une nouvelle connotation ou une

nouvelle signification de ce terme. De cette déclaration, il a été retiré une phrase spécifiant que dans le contexte du *Programme d'action*, le sens communément admis du mot *gender* fait référence aux rôles socialement construits tels qu'ils sont joués ou attendus par les hommes et les femmes dans la société.

Le *Programme* n'a pas résolu, et il ne pouvait bien sûr pas le faire, la question de la différence. Il est clair que le féminisme actuel considère que la base biologique de cette différence ne peut que conduire à des stéréotypes, et que, pour permettre une réelle insertion des femmes dans la société, il faut considérer essentiellement la forme relationnelle, sociologique, construite, évolutive de cette différence.

Le Saint-Siège, pour sa part, a jugé nécessaire de faire une mise au point sur ce terme à la fin de la Conférence. Voici ce texte:

Déclaration d'interprétation du terme «genre» par la Délégation du Saint-Siège:

En reconnaissant que le terme «genre» utilisé dans ce document doit être compris conformément à son usage habituel dans le cadre des Nations Unies, le Saint-Siège s'associe à la signification commune de ce mot dans les langues où il existe.

Le Saint-Siège comprend le terme «genre» comme étant fondé sur l'identité sexuelle biologique, masculine ou féminine. En outre, le *Programme d'action* lui-même (cf. n. 193, c) utilise clairement le terme *both genders*.

Le Saint-Siège exclut donc toute interprétation douteuse fondée sur des visions du monde qui affirment que l'identité sexuelle peut être adaptée indéfiniment pour convenir à des objectifs nouveaux et différents.

Le Saint-Siège ne reconnaît pas non plus la notion biologique déterministe selon laquelle tous les rôles et rapports entre les deux sexes sont établis de façon uniforme et immuable.

Le Pape Jean-Paul II insiste sur la distinction et la complémentarité de l'homme et de la femme. Il s'est félicité également des nouveaux rôles qu'assument les femmes; il a souligné combien les conditionnements culturels ont constitué un obstacle au progrès des femmes. Il a invité les hommes à participer au «grand processus de libération de la femme» (*Lettre aux Femmes*, 6).

Dans sa récente *Lettre aux Femmes*, le Pape expliquait la position nuancée de l'Église de la façon suivante: «Il est aussi possible d'accueillir une certaine diversité de fonctions, sans conséquences désavantageuses pour la femme, dans la mesure où cette diversité n'est pas le résultat d'un ordre arbitraire, mais découle des caractères de l'être masculin et féminin» (n. 11).

Beijing, le 15 septembre 1995.

Déjà, l'exhortation apostolique *Christifideles laici* appelait à préciser «l'identité personnelle propre de la femme dans sa relation de diversité et de complémentarité réciproque avec l'homme, et cela non seulement pour ce qui regarde les rôles à jouer et les fonctions à assurer, mais aussi et plus profondément pour ce qui regarde la structure de la personne et sa signification» (n. 50).

Les limites mises à l'interprétation du mot «genre» sont à rapprocher de l'élimination du terme «orientation sexuelle», concept qui aurait donné lieu à l'acceptation de n'importe quelle «tendance» sexuelle. Cette décision va dans le sens du respect de l'égalité et de la différence entre hommes et femmes, basé conjointement sur le corporel, le spirituel et le relationnel. Ainsi, c'est l'unité de la personne, corporalité et spiritualité, qui est sauvegardée.

En poursuivant ce raisonnement, la famille aurait dû trouver tout naturellement une reconnaissance éclatante dans un document comme celui de Beijing. N'est-elle pas en effet le lieu où peuvent s'exprimer pleinement l'identité et la réciprocité? Dans le paragraphe 29, qui a pu être introduit et maintenu, il est dit, péle-mêle, l'importance de la famille, la contribution des femmes au bien-être de la famille, et les craintes de voir les femmes discriminées à cause de la maternité.

Si l'apport de la famille à la société et la place de la femme, non pas malgré mais grâce à sa capacité maternelle (qui peut être physique ou vocationnelle), n'ont pas été considérés dans l'ensemble de la problématique du développement, c'est parce qu'on s'en est tenu à un contexte de relations compétitives d'une part et de refus de la différence d'autre part. La majorité des femmes attendent de la société une aide réelle pour pouvoir accueillir et élever leurs enfants dans une famille et pouvoir choisir de leur consacrer le temps nécessaire à une croissance harmonieuse.

3. Et après?

Il y a bien des manières de donner suite à la Conférence, d'autant que ce que nous avons présenté ici reste bien incomplet par rapport à toutes les questions abordées au cours des travaux. Dans l'immédiat, on devrait prendre très au sérieux le discours de Jean-Paul II aux membres de la Délégation du Saint-Siège à la veille de leur départ pour Beijing:

Investir dans le soin et l'éducation des jeunes filles, comme un droit qui leur est dû, est une condition fondamentale pour le progrès des femmes. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui:

– j'adresse un appel à tous les services d'éducation liés à l'Église catholique pour qu'ils garantissent un accès égal aux jeunes filles, qu'ils éduquent les garçons au sens de la dignité et de la valeur féminines, qu'ils offrent des possibilités supplémentaires aux jeunes filles qui ont été défavorisées, qu'ils identifient les causes qui conduisent les jeunes filles à abandonner l'école très tôt et qu'ils remédient à cette situation;

– j'invite les institutions engagées dans les services de la santé, particulièrement les services primaires de la santé, à faire de l'amélioration des soins primaires et de l'éducation en matière de santé des jeunes filles le signe distinctif de leurs services;

– j'appelle les organisations de charité et de développement à allouer leurs ressources et leur personnel en priorité aux besoins spécifiques des jeunes filles;

– je lance un appel aux Congrégations religieuses afin que, en fidélité au charisme et à la mission spéciale qui leur ont été confiés par leurs fondateurs, elles sachent identifier et rejoindre les jeunes filles et les femmes qui sont les plus marginalisées par la société, qui ont souffert davantage physiquement et moralement, et qui ont le moins d'opportunités. Toutes les parties du monde ont besoin aujourd'hui de leur oeuvre d'assistance, de soin et d'éducation des plus pauvres;

– j'appelle les universités catholiques et les centres d'enseignement supérieur à garantir que, dans la préparation des futurs dirigeants de la société, ils deviennent particulièrement sensibles aux problèmes des jeunes femmes;

– je lance un appel aux femmes et aux organisations féminines au sein de l'Église et de la société afin qu'elles établissent des modèles de solidarité pour mettre leur expérience au service des jeunes filles et des femmes³.

I-00120 Città del Vaticano

Pontificium Consilium pro Laicis

Lucienne SALLÉ

Membre de la Délégation
du Saint-Siège

Sommaire. — Lire la Conférence de Beijing avec les yeux des femmes permet de constater que de nombreuses propositions visant à les rendre plus protagonistes ont été étudiées avec sérieux. L'*empowerment* n'est pas seulement un slogan; mais en même temps les idéologies féministes d'une part et la politique mondiale libérale d'autre part rendent bien vulnérables les conquêtes des femmes. Le Saint-Siège, en participant activement à tous les moments de la Conférence et de sa préparation, a gardé une ligne consistant à faire référence à la femme concrète dans sa dignité de personne, consciente de cette dignité reçue du Créa-

teur. Pour que la Conférence ait une suite il faut que toutes les forces qui le peuvent aident les femmes à approfondir les enjeux qui les concernent et contribuent à l'éducation de tous, avec une urgence particulière pour les petites filles.

Summary. — The Beijing Conference has considered with serious attention a number of proposals which aim at expanding the leading role of women in society. *Empowerment* is no mere slogan... yet, feminist ideologies on the one hand and liberal world policy on the other tend to jeopardize women's achievements. In the role that it has played at every step of the Conference and of its proceedings, the Holy See has consistently referred to woman as to a concrete person, conscious of the dignity which she has received from the Creator. As a follow up to the matters concerning them and to promote the education in general, especially the education of young girls.